



Doc. 15827
11 octobre 2023

Examen de la légitimité et de la légalité de la dérogation ad hominem à la limitation des mandats en faveur du Président en exercice de la Fédération de Russie

Amendement¹ n° 1

M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 1.3, insérer le paragraphe suivant:

«La société civile constitue la pierre angulaire de toute nation démocratique. L'absence d'opposition politique non seulement fragilise l'État de droit mais se traduit aussi par un environnement démocratique moins diversifié et durable. Cela réduit l'engagement des citoyens et favorise l'indifférence à l'égard des affaires de la nation, ce qui rend la population vulnérable à la propagande d'État.»

Note explicative

Faute de culture et d'opposition politiques, la société civile est passive et indifférente aux intérêts du pays.

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, CE/AD
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2023 - Quatrième partie de session

